



**AVIS D'EXECUTION DE
TRAVAUX URGENTS**

Conformément au règlement de voirie du 09/12/03
A adresser à la Direction de l'Équipement Urbain
Division Voirie
Tél : 04 68 66 36 82 / Fax : 04 68 66 31 05

INTERVENANTS										
	MAITRE D'OUVRAGE				ENTREPRISE					
Nom (ou raison sociale)										
Adresse										
Téléphone										
Télocopie										
Nom du responsable Portable / Urgent										
TRAVAUX										
NATURE DES TRAVAUX										
SITUATION										
Date de début :			Date de Fin :			Durée (2jours maximum) :				
Mode d'exécution : <input type="checkbox"/> Samedi matin <input type="checkbox"/> Samedi après-midi <input type="checkbox"/> Jour(s) férié(s) <input type="checkbox"/> Nuit										
EMPRISE DU CHANTIER ET DIMENSIONS PROBABLES DES FOUILLES PREVUES										
Désignation de la voie	Encombrement Revêtement		Numéros		Emprise totale			Fouilles		
	Enc.	Rev.	Du N°	Au N°	Long.	Larg.	Surface	Long.	Larg.	Surface
Encombrement (Enc.)			Revêtement (Rev.)							
V Totalité de la voie	C1 ½ chaussée côté impair		T trottoirs (totalité)			BBN béton bitumineux noir			Ci Ciment	
C Chaussée (totalité)	C2 ½ chaussée côté pair		T1 trottoir côté impair			BBR béton bitumineux rouge			Ca Carrelage	
			T2 trottoir côté pair							
DISPOSITIONS PREVUES POUR LA SIGNALISATION ET L'ORGANISATION DU CHANTIER										
<input type="checkbox"/> Mise en place de feux alternés			<input type="checkbox"/> Pilotage manuel				<input type="checkbox"/> Mise en sens unique de la voie			
MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'EXECUTION DE TRAVAUX URGENTS										
NOTA : Cette demande devra parvenir à la Direction de l'Équipement Urbain, Division Voirie par télécopie avant ou au plus tard le jour même des travaux. Dans le cas où les travaux engendrent un chantier d'une durée supérieure à 2 jours, le Maître d'ouvrage devra formuler une demande d'autorisation.										

Perpignan, le
Le Maître d'Ouvrage .